Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901623-20251210-2025_06_005-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 décembre 2025

Date de convocation : 4 décembre 2025
Date d'affichage des délibérations : 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 10 décembre à dix neuf heure, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, BRET CALVEZ Brigitte, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, JAN Eric, JANOT Anne, LE Dû Marie-Paule, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LUCAS Raphaëlle, MORVAN Tiphaine, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude.**
Absents représentés **: GOISNARD Gaëlle absente ayant donné procuration à Jean Yves BIZOUARN, GRASSI Géraldine absente excusée ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, LE BOT Robert absent ayant donné procuration à Marie-Paule LE Dû, JAOUEN Nicole absente ayant donné procuration à Isabelle LE PAGE, LE SAUX Roger absent ayant donné procuration à Patrice PERSON, POULIQUEN Nathalie absente excusée ayant donné procuration à Alain PORHEL.**
Absent **: HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude, SPRIET Benoit, VERBECQ Rosine**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 24

==========

N° 2025 / 06 / 005 : Décisions modificatives

Madame Le maire explique que lors de la séance du 10 avril 2025, le conseil municipal a voté les budgets primitifs 2025 prévisionnels pour le budget principal de la commune et pour le budget de l'Arvest

Budget principal de la commune :
A ce stade l'année, il convient de prévoir des décisions modificatives pour honorer des écritures non prévues initialement ou bien où il n'y a pas assez de crédit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Article	Libellé - Dépenses	Montant	Articles	Libellé - Recettes	Montant
7391111-01	Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	3 500,00 €	741127-01	Dotation nationale de péréquation des communes (DNP)	- 3 500,00 €
			777-01	Recettes et quote-par subv invest transférées au compte de résultat	7 000,00 €
		3 500,00 €			3 500,00 €

INVESTISSEMENT

Article	Libellé - Dépenses	Montant	Articles	Libellé - Recettes	Montant
13911-01	subv inv actifs amort - Etat et établts nationaux	3 600,00 €			
13913-01	subv inv actifs amort - Départements	1 000,00 €			
139158-01	subv inv actifs amort - Autres groupements	1 100,00 €			
13918-01	Autres subv inv actifs amort	1 300,00 €			
2111-01	Terrains nus	- 11 000,00 €			
2188-317	Autres immobilisations corporelles	4 000,00 €			
		- €			- €

Des crédits supplémentaires doivent être prévus en section de fonctionnement et en section d'investissement afin de prendre en charge le dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs, les nouvelles reprises de subventions d'investissement et les rideaux de fond de scène de la salle ARVEST

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901623-20251210-2025_06_005-DE

Budget annexe ARVEST :

Il est nécessaire de réaliser des transferts de crédits de chapitre à chapitre, et de section Dépenses à section Recettes afin de prendre en charge les derniers spectacles sur le budget annexe de la salle ARVEST,

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-317 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188-317 : Autres frais divers	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**2 000,00 €**	**10 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-752-317 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**8 000,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**2 000,00 €**	**10 000,00 €**	**0,00 €**	**8 000,00 €**
Total Général		**8 000,00 €**		**8 000,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **accepte la décision modificative sur le budget principal de la commune**
- **accepte la décision modificative sur le budget annexe AVEST**

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Patrice PERSON
Secrétaire de séance

Le Maire,
Amélie CARO.

MAIRIE DE PLEYBEN
29190